

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

L'index est généré avec les paramètres ci-dessous:

UES :

Sociétés : 21 - CLINIQUE LES FONTAINES

Période : De 01/2025 à 12/2025

Critère d'analyse : CSP

Effectifs : De 50 à 250 salariés



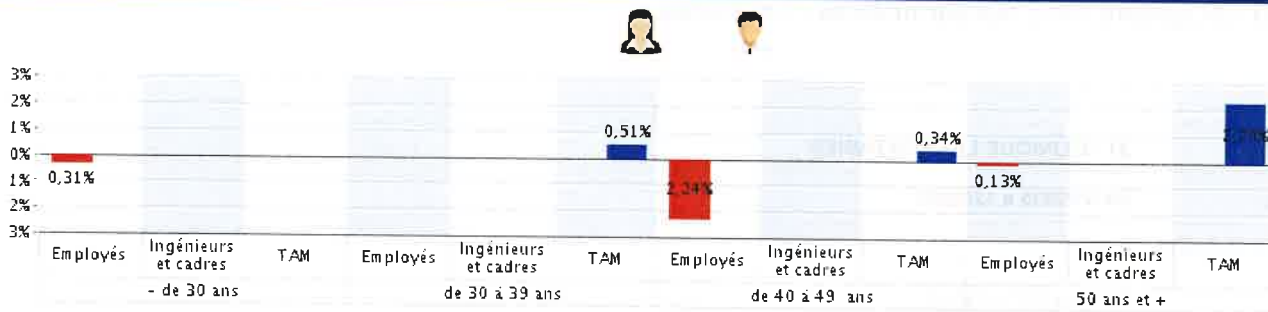
Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes



Société : 21 - CLINIQUE LES FONTAINES
Période : de 01/2025 à 12/2025
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

89 / 100

1- Ecart de rémunération (40 points)



39

Ecart de rémunération : 155 : 121 Femme , 34 Homme

2- Ecarts d'augmentations individuelles (35 points)

Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

35

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

3- Ecarts de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



100% des femmes en retour de congés maternités ont été augmentées

15

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



0

Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 1

Société : 21 - CLINIQUE LES FONTAINES
Période : de 01/2025 à 12/2025
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : **3 CSP**
Seuil de pertinence associé : **5,00%**

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Employés	50 ans et +	23 380	22 132	-5,64%	-0,64%	24	7	1	31	-0,13%
	de 40 à 49 ans	23 922	19 919	-20,09%	-15,09%	18	5	1	23	-2,24%
	de 30 à 39 ans	22 681	23 080	1,73%		11	7	1	18	0,00%
	- de 30 ans	21 838	19 504	-11,97%	-6,97%	4	3	1	7	-0,31%
Ingénieurs et cadres	50 ans et +	74 593				4	1	0		0,00%
	de 40 à 49 ans	73 872				4		0		0,00%
	de 30 à 39 ans					1		0		0,00%
	- de 30 ans							0		0,00%
TAM	50 ans et +	33 843	43 791	22,72%	17,72%	16	4	1	20	2,29%
	de 40 à 49 ans	31 541	33 934	7,05%	2,05%	23	3	1	26	0,34%
	de 30 à 39 ans	32 785	35 492	7,63%	2,63%	25	5	1	30	0,51%
	- de 30 ans	32 760				15	2	0		0,00%
ensemble des salariés		31 037,07	25 108,55	-23,61%		182			155	0,46%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) : **1**

Indicateur d'écart de rémunération (%) : **0,5**

Note obtenue sur 40 : **39**

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
	ensemble des salariés	3		145	37	2,1%	0,0%	-2,1%	2,1%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) : 1

Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %) : 2,1

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

Ecart en nombre équivalent de salariés : 0,8

Si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

Note écart absolu de taux d'augmentation : 35

Note écart en nombre équivalent de salariés : 35

Note obtenue sur 35 : 35

Société : 21 - CLINIQUE LES FONTAINES
Période : de 01/2025 à 12/2025
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

Indicateur d'écart de taux de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption

Société : 21 - CLINIQUE LES FONTAINES

Période : de 01/2025 à 12/2025

Effectifs : de 50 à 250 salariés

Critère d'analyse : CSP

ensemble des salariés	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentés	
	2	2	100,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : 1

indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption (%) : 100

Note obtenue sur 15 :

15 La loi sur les augmentations au retour de congé maternité/adoption a été appliquée à tous les salariés. Tous les points sont accordés.

Société : 21 - CLINIQUE LES FONTAINES
Période : de 01/2025 à 12/2025
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	9	1	10	1

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

1 Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Note obtenue sur 10 :

0

